l'Assurance Maladie
TERRITOIRE DE BELFORT

La lettre d'informations aux partenaires

L'Assurance Maladie Solidaire

N° 6 - AVRIL 2018

BLOC NOTES

Réunion atelier maternité

«Echanger, pour mieux préparer l'arrivée de son enfant»

- **Jeudi 3/05/18 de 14h à 16h15**
- **Mardi12/06/18 de 18h à 20h15**
- **Mardi 26 juin de 18h à 20h15**
- **Lundi 9 juillet de 14h à 16h15**

Au Centre de prévention et d'éducation familiale

14 B, rue des Entrepreneurs à Belfort (Parc technologique derrière l'hôtel Quality)

Un service d'accompagnement pour lutter contre le renoncement aux soins

L'Assurance Maladie a créé un dispositif de détection et d'accompagnement des personnes qui renoncent à se soigner.

Ce nouveau service procède :

* à la détection des personnes renonçant à des soins
* à un accompagnement personnalisé pour lever les freins, jusqu'à la réalisation des soins nécessaires.

Cette détection a lieu essentiellement à l'accueil de la Cpam, au service social, au service médical, au Centre d'Examens de santé et chez nos partenaires. Les assurés, qui l'acceptent, sont accompagnés par un agent de l'Assurance maladie qui va établir un bilan de leur situation personnelle et administrative puis définir un plan d'accompagnement.

3 niveaux d'accompagnement peuvent être proposés :

* un accompagnement administratif pour aider la personne à bénéficier des droits adéquats ;
*une orientation et un suivi dans le système de soins et de santé ;
* un accompagnement financier.

Nouvelle équipe à la Cpam pour lutter contre le renoncement aux soins : Mme Moussaoui, Mme Mottner et Mme Mouaden.

Un couple éligible à la CMUC, en renoncement aux soins

a été signalé en renoncement à notre accueil.
Il dispose de 700€ de revenus mensuels. Le mari bénéficie d'une pension d'invalidité.
La Cpam a étudié la possibilté pour le couple de percevoir l'Allocation Supplémentaire Invalidité. Par ailleurs, un rendez-vous a été pris auprès d'un ophtalmologue à la Jonxion pour des besoins avérés.

PRATIQUE

Un voyage à l'horizon ? Commandez dès aujourd'hui votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Vacances, séjours linguistiques, déplacements professionnels… Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de **commander au moins 15 jours avant votre départ votre CEAM**, depuis votre compte ameli.

Valable 2 ans, la CEAM permet de prendre en charge vos soins médicaux au cours de votre séjour. Tous les membres de la famille doivent en posséder une, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Un nouveau rendez-vous chez le dentiste pour les jeunes

Le programme M't dents s'adresse désormais aux **jeunes de 21 et 24** ans. Ce rendez-vous bucco-dentaire pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie leur permet de s'approprier ou de conserver les bons réflexes à un âge où la santé est parfois négligée.

Ce sont ainsi 1,5 millons de jeunes adultes qui seront invités cette année à ce nouveau **rendez-vous gratuit**.

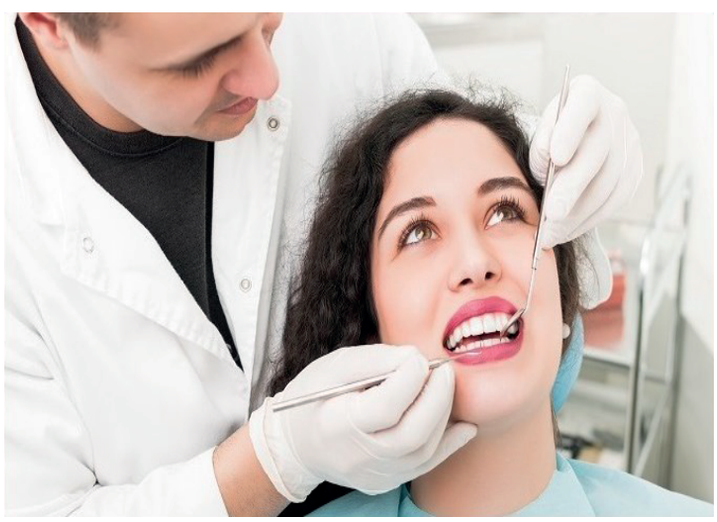

NOUVEAUTE

Vaccination : nouveau calendrier

Tous concernés

Des plus jeunes enfants aux personnes âgées, la vaccination concerne tout le monde.
Les vaccins sont rythmés selon un calendrier actualisé chaque année en fonction du lieu de résidence, de l'âge, de l'état de santé...

En France, la vaccination du nourrisson est mise à l'honneur avec l'entrée en vigueur de l'extension des obligations vaccinales des enfants. 11 vaccins sont aujourd'hui obligatoires pour les enfants nés après le 1er janvier 2018. Ces injections conditionnent dorénavant leur admission en collectivité.

Consultez le calendrier vaccinal 2018 et assurez-vous d'être à jour de vos vaccins !

Du nouveau pour les étudiants

A compter du 1 er septembre 2018 : la sécurité sociale étudiante est simplifiéee.

Les étudiants n'ont aucune démarche à réaliser : ils restent rattachés à la sécurité sociale de leur parents.
Les étudiants poursuivant leurs études et déjà inscrits à une mutuelle étudiante y restent rattachés pour l'année 2018-2019;

Au 1er septembre 2019, ils seront automatiquement rattachés à la sécurité sociale de leur parents.

La cotisation de 217 € disparait pour tous dès la rentrée 2018

La lettre aux partenaires de l'Assurance Maladie du Territoire-de-Belfort
Direction de la publication Mme GOGUILLOT / Conception service com - communication@cpam-belfort.cnamts.fr - avril 2018